

**Présentation de l'opération de dragage**

**Localisation et unité d'intervention:**

Voies d'eau	Zone de sédimentation	Type voie d'eau	Bief	PK début	PK fin	Communes
Oise	Sarron, aval écluses	Rivière	Creil	70,850	71,425	Pont-Sainte-Maxence

**Date et durée des travaux :**

Les travaux sont programmés à la fin août 2024.

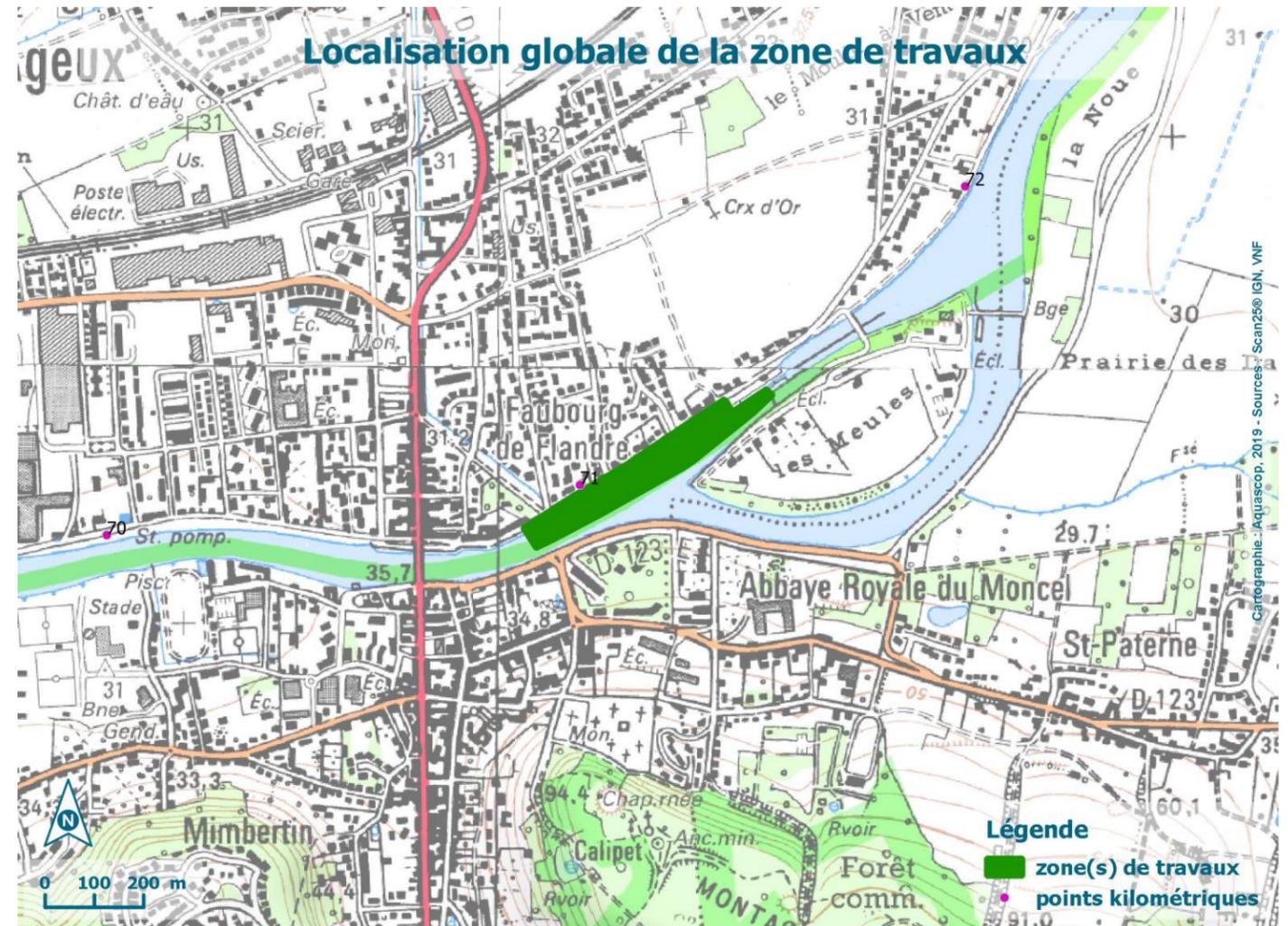
**Techniques employées pour le dragage :**

Les dragages seront réalisés à la pelle mécanique ou à la drague à godet.

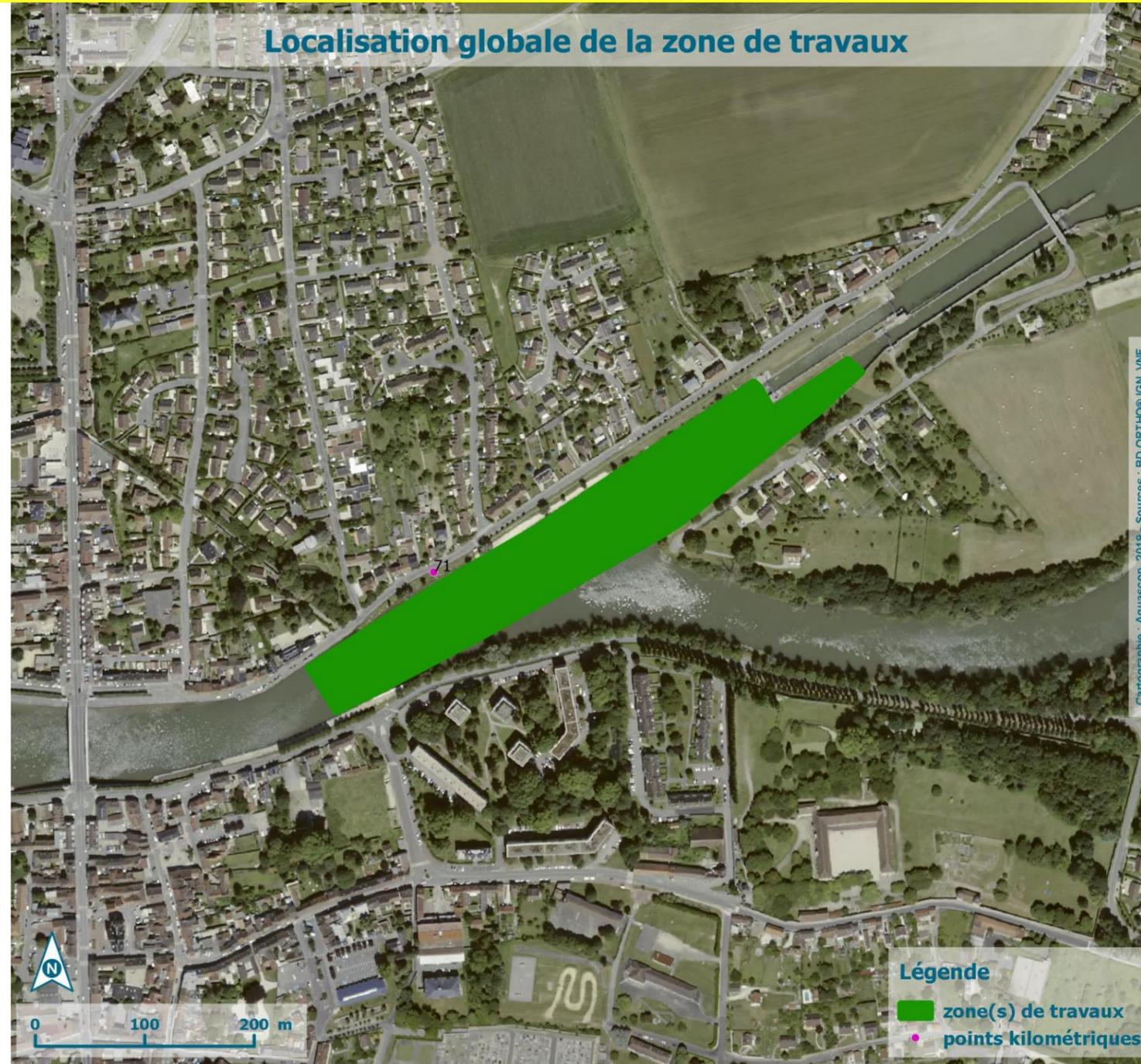
**Volume à draguer (en m<sup>3</sup>) et qualité des sédiments (m<sup>3</sup>) :**

Volume (m <sup>3</sup> )	N° d'analyse	Seuil S1 dépassé (oui/non)	Propriétés HP4 ; HP5 ; HP 6 ; HP 7 ; HP 8 ; HP 10 ; HP11 et HP13	Test HP 14 : écotoxique (oui/non)	Type de sédiments (inertes, non inertes non dangereux, dangereux)
2 468	2024-ROI-PK 71.200	Non	Non dangereux	Non	Inertes

Prélèvements réalisés le 16/04/2024.



Localisation exacte des travaux – cartographie



### Enjeux de qualité d'eau

**Type de voie(s) d'eau :**

- Rivière :
  - o Grand gabarit
  - o Petit gabarit
- Canal :
  - o Grand gabarit
  - o Petit gabarit
  - o Annexe : rigole, fossé
- Milieu :
  - o Urbain : habitat
  - o Rural
  - o Industriel
  - o Portuaire

X
X

**Risques identifiés :**

- Présence d'un ou plusieurs Plan de Prévention Risque Inondation :  X  
60DDT20150002 - PPRi Oise révisé, section Compiègne - Pont Ste Maxence - Révision prescrite le 4/12/14 du PPRi 60DDT19940002 (approuvé le 29/11/1996)
- Présence d'un Plan de Prévention Risque Technologique :
- Présence d'un Plan de Prévention Risque Mouvement de Terrain :

**Qualité d'eau d'après la DCE :**

Masse(s) d'eau concernée(s)	Nom	Type	État chimique (objectif)	État écologique (objectif)	État chimique (actuel)	État écologique (actuel)
FRHR216C	L'Oise du confluent de l'Aisne (exclu) au confluent du Therain (exclu)	Eaux superficielles Fortement modifiée	Bon état en 2021	Bon potentiel en 2015	mauvais	Bon

**Périmètres de protection des captages :**

	Localisation à moins de 100 m de la zone à draguer	Captage concerné	Type (souterrain / superficiel)	Référence arrêté
Périmètre de protection immédiate	non			
Périmètre de protection rapprochée	non			
Périmètre de protection éloignée	non			

## Enjeux écologiques 1/2

### Données sur les peuplements piscicoles :

Une station de pêche est située sur l'Oise (03136000 - L'Oise à Pont-Ste-Maxence 2), juste en aval ; les dernières données disponibles sur le site <http://www.naiades.eaufrance.fr/> datent de 2017. Les espèces principales sont le gardon, l'ablette, l'anguille, le goujon et la grémille. Les espèces secondaires sont la loche de rivière, le chevesne et la perche commune.

### Type de berges :

Dans ce secteur, il s'agit de berges en palplanches et de berges en perré en pierres.

### Présence de frayères connues par la bibliographie – PK concerné – espèces identifiées :

L'Oise canalisée (en aval de la confluence avec le canal latéral à l'Oise - commune de Janville) n'est pas concernée par l'arrêté relatif aux frayères du département de l'Oise (signé le 17/12/2012).

Il est difficile de statuer sur la présence de frayères fonctionnelles pour les espèces de la liste 1, dont la fraie nécessite des eaux vives et des substrats minéraux peu colmatés (chabot, vandoise) ou la présence de bivalve (bouvière). La nature des berges est défavorable à la fraie du brochet.

### Zonages d'inventaires et réglementaires concernés :

Zone de sédimentation	Thème	Type	Localisation à moins de 100m	Nom	
Sarron, aval écluses	Écologie	ZPS (Zone de protection spéciale)	Non		
		ZNIEFF 2 (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type II)	Non		
		ZNIEFF 1 (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type I)	Non		
		ZICO (Zone importante pour la conservation des oiseaux)	Non		
		SIC (Site d'intérêt communautaire)	Non		
		APB (Arrêtés de protection de biotope)	Non		
		Ramsar (zone humide d'importance internationale)	Non		
		RNCFS (Réserve nationale de chasse et de faune sauvage)	Non		
		CEN (conservatoire d'espaces naturels)	Non		
		CDL (Conservatoire du Littoral)	Non		
		PN (Parc national)	Non		
		PNR (Parc naturel régional)	Oui	FR8000043 - Oise-Pays de France	
		RNN (réserve naturelle nationale)	Non		
		RNR (réserve naturelle régionale)	Non		
		RB (réserve de biosphère)	Non		
	Patrimoine culturel	Site inscrit	Oui		VALLEE DE LA NONETTE
		Site classé	Non		

## Enjeux écologiques 2/2

### Espèces protégées :

Anguille et chabot (espèces non protégées mais figurant sur les listes rouges française et mondiale, en danger critique d'extinction), brochet, bouvière, ide mélanote et vandoise ont été recensés à la station de pont-Ste-Maxence.

### Synthèse des enjeux écologique et définition du degré de sensibilité environnementale :

⇒ **Le site de dragage a une forte sensibilité environnementale en cas de présence, au droit et jusqu'à 100 m en aval du site, d'un ou plusieurs des éléments suivants :**

Zone concernée	Présence de frayère (oui/non)	Présence d'une espèce faisant l'objet d'une protection réglementaire (oui/non)	Zonage d'intérêt écologique réglementaire (oui/non)	Périmètre de protection immédiat ou rapproché d'un captage AEP (oui/non)
Sarron, aval écluses	possible	oui	non	non

### Sensibilité environnementale :

Le site présente une forte sensibilité environnementale du fait de la présence d'espèces de poissons protégées et/ou menacées, ainsi que de la présence possible de leur zone de reproduction (frayères).

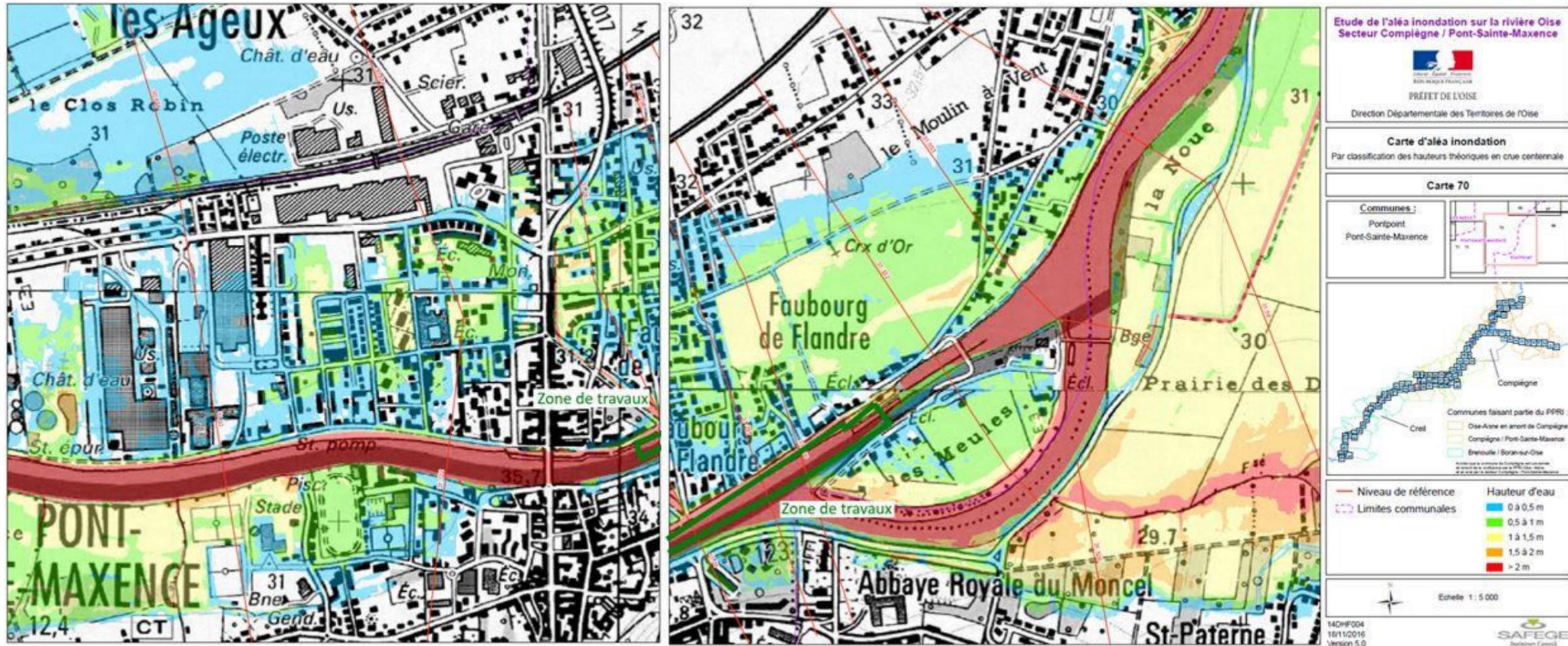
Des espèces piscicoles protégées étant présentes, et afin d'éviter toute perturbation susceptible d'affecter leur reproduction, les travaux devront être effectués en dehors des périodes de fraie : février à avril pour le brochet et le chabot, et mai-juin pour la bouvière, la vandoise et l'ide mélanote.

Seul le chenal de navigation est concerné par les travaux : les habitats rivulaires ne seront pas impactés par le passage des engins.

Concernant la proximité du site inscrit (VALLEE DE LA NONETTE) et du parc naturel régional, ceux-ci ne seront pas impactés par l'opération de dragage car aucune modification du paysage n'aura lieu. Les sédiments seront chargés depuis la voie d'eau et transportés par barge vers leur lieu de valorisation.

**Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux de qualité d'eau**

Risques identifiés



**Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux écologiques**

Zonages d'inventaires et réglementaires



**Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux écologiques**

**Patrimoine culturel**

